



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3449**

commune (s) : Saint Fons

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située place Salvador Allende

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3449**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située place Salvador Allende**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

L'évolution démographique récente de la Commune de Saint Fons, et la poursuite annoncée de cette évolution, rendent nécessaire l'adaptation des capacités d'accueil scolaire. La Commune a donc fait le choix, fin 2009, de construire un nouvel équipement scolaire dans le quartier de l'Arsenal et sur la place Salvador Allende.

Cette réalisation répond à plusieurs enjeux :

- le rapprochement de l'équipement vis-à-vis de son public, le quartier de l'Arsenal étant le quartier de la Ville le moins bien pourvu en équipements scolaires,
- le rééquilibrage des périmètres et effectifs scolaires des différents établissements,
- la réponse la plus adaptée aux besoins engendrés par les programmes immobiliers en cours,
- la contribution au projet de renouvellement urbain du quartier de l'Arsenal, mené dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

La Commune a fixé le programme de l'école à 10 classes ; s'y ajoute un gymnase répondant à la fois aux besoins scolaires et extrascolaires.

Le nouvel équipement scolaire sera construit dans le prolongement du Centre petite enfance conservé, en façade de la rue Mathieu Dussurgey, et en partie sur la place Salvador Allende.

L'emprise d'environ 4 431 mètres carrés située sur la place Salvador Allende et nécessaire à la construction de l'équipement scolaire, fait aujourd'hui partie du domaine public communautaire (cf. plan ci-annexé).

Cette emprise doit donc faire l'objet d'une procédure de déclassement, préalablement à sa cession à la Commune de Saint Fons pour la réalisation dudit équipement.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de différents réseaux sous l'emprise à déclasser (réseaux d'assainissement et d'eau potable, ERDF, GRDF et France Télécom). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la Commune de Saint Fons.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la place Salvador Allende, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Prononce**, après constatation de la désaffection, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 4 431 mètres carrés environ, située place Salvador Allende à Saint Fons, au profit de la Commune de Saint Fons en vue de la réalisation d'un nouveau groupe scolaire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,